

Modifications apportées aux Statuts et Règlement Intérieur approuvées par l'A.G. de la Ligue AURA Tennis de Table tenue le 19 juin 2021.

Ces modifications ont été soumises au préalable à une vérification auprès de la FFTT qui nous a confirmé leurs conformités avec les statuts fédéraux.

Les parties surlignées en jaune dans les textes correspondent à des éléments supprimés et celles surlignées en vert correspondent à des ajouts

Articles modifiés

Article 5.6 suppression de la mention de pouvoirs de représentation autorisés uniquement lors de la constitution de la ligue AURA en décembre 2016

Article 7.1 suppression des modifications apportées en 2019 qui prévoyaient le passage d'un Conseil de Ligue de 20 membres à un Conseil de Ligue de 16 membres à partir de 2020-2021. Seule est prévue désormais une composition à 16 membres.

Article 20.3 suppression de la mention de quorum appliquée à tous les clubs de la ligue par un quorum appliquée uniquement aux clubs « régionaux » tels que définis à l'article 5.4 des statuts.

Article 21 correction sur la procédure de dissolution de la ligue, sur la base des statuts de la FFTT.

Article 23.2 – 23.3 – 25 mise à jour de la nouvelle appellation des services de l'ex-Direction Régionale Jeunesse et Sports en Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Article 26 actualisation de la date d'application des nouveaux statuts à la date de l'A.G.

Ajouts aux statuts

Article 6 ouverture de la possibilité d'organiser la tenue de l'Assemblée Générale en distanciel.

Article 9 ouverture de la possibilité d'organiser la tenue de réunions du Conseil de Ligue en distanciel.

Article 14 ouverture de la possibilité d'organiser la tenue de réunions du Bureau de Ligue en distanciel.



Sylvain FERRIERE
Secrétaire Général Ligue AURA TT